

Ce texte est destiné à être utilisé pour les conférences, débats et actions pédagogiques des Maisons de l'Europe. C'est une trame qui peut être coupée, allégée ou complétée en fonction des publics auxquels on s'adresse.

LA CRISE ET L'AVENIR DE L'UNION EUROPEENNE

La crise commencée en 2007-2008 n'est pas terminée. Il est cependant possible de faire un état (nécessairement très incomplet) de la situation et de formuler des hypothèses sur les orientations à suivre pour l'avenir de l'Europe.

I / Le contexte

A / Cette crise prend naissance dans une période qui connaît des bouleversements de grande ampleur

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples :

- La démographie européenne est inquiétante. La population vieillit. La natalité (sauf en France) est faible. Entre autres, tout cela pourrait conduire à revoir l'attitude dominante aujourd'hui dans l'Union européenne et qui est restrictive envers l'immigration.
- Ces dernières années, la croissance économique dans l'UE a été faible, autour de 1 % en moyenne.
- En quelques années, des pays émergents (Chine, Inde, Brésil...) ont pris une importance considérable. Par contre, le monde bipolaire (USA-URSS) a disparu. Les européens sont désormais face à un monde extrêmement nouveau.
- La mondialisation, c'est-à-dire la libéralisation des échanges à l'échelle de la planète, a bouleversé les relations internationales. Cette libéralisation résulte de deux séries de facteurs. La première série tient à des progrès techniques (les avions pour le transport des personnes et des marchandises ; les moyens informatiques pour l'échange en instantané des informations et des idées, etc). La seconde série de facteurs tient à un choix délibéré en faveur du libéralisme et de la concurrence, ce qui conduit à supprimer

le plus possible les entraves juridiques à la libre circulation. La combinaison de ces deux séries de facteurs aboutit à une situation dans laquelle ce qui se passe dans une partie du globe a des conséquences ailleurs (ce que l'on appelle parfois « l'effet papillon »)

- La prise de conscience de la fragilité de notre planète conduit à remettre en cause le gaspillage des ressources naturelles et énergétiques ou à lutter contre les pollutions. Bref, les notions de progrès et de développement, telles qu'elles avaient été interprétées depuis le XIX^e siècle, commencent à être contestées au moins dans leurs excès etc...
- Sur le plan des idées on assiste également à des bouleversements. En schématisant on peut dire que d'un côté triomphe dans le monde un matérialisme général. Seuls comptent les biens matériels et finalement l'argent. Mais d'un autre côté, se développent une profonde insatisfaction, des frustrations psychologiques qui peuvent conduire à des violences armées, au terrorisme, etc.

L'Europe elle-même est bousculée par ces évolutions. Sa culture n'est pas purement matérialiste. Elle a depuis longtemps donné une grande place à la « spiritualité » et aux « Lumières ». L'Europe a derrière elle trois millénaires qui ont vu les apports de philosophes, écrivains, penseurs, savants, historiens, sociologues... qui ont fait la civilisation européenne dans laquelle les droits de l'homme et la justice sociale ont désormais une place importante. Comment concilier cet héritage et ces exigences avec le matérialisme dominant ?

B – A côté de ces bouleversements à l'échelle mondiale, la « crise » a eu des causes et des effets spécifiques

1 / C'est d'abord une crise financière

Elle a commencé aux Etats-Unis lorsque des particuliers furent dans l'incapacité de rembourser les sommes qu'ils avaient empruntées. Il faut dire que nombre d'Américains avaient été poussés par les banques elles-mêmes à emprunter sans précaution ; ceci afin de maintenir un haut niveau de consommation alors que, depuis des années, les salaires étaient restés relativement bas.

La multiplication des emprunts non remboursés a fragilisé les banques jusqu'à la faillite ; celle de Lehman Brothers en septembre 2008 a stupéfié le monde entier.

Comme toutes les banques ont, entre elles, et au-delà des frontières, des interconnexions, c'est pratiquement tout le système bancaire qui a été touché.

Dans certains pays et pour certaines banques, il a fallu que les Etats interviennent pour éviter des faillites qui auraient ruiné non seulement les banquiers eux-mêmes (ce qui risquait d'avoir des conséquences négatives sur les investissements nécessaires à l'économie), mais aussi les particuliers lorsqu'il s'agissait des banques de dépôts ou des banques d'affaires ayant à côté d'elles une branche banque de dépôts.

Ces interventions des Etats ont été utiles (Irlande, Islande, Portugal, Grèce, etc.). Mais elles ont contribué à peser sur les déficits des budgets publics en s'ajoutant aux déficits résultant de la gestion courante de ces Etats. La plupart des Etats européens ont été plus ou moins touchés par le poids de leur dette souveraine. La Grèce l'a été particulièrement.

La crise bancaire a donc fait apparaître la fragilité des finances publiques dans les pays européens en raison de leurs déficits chroniques et de leur tendance à emprunter au-delà du raisonnable. Cette situation, en fait, remontait à plusieurs années et c'est pour freiner ces dérives que le Pacte de stabilité et de croissance avait été adopté en 1997. Peu de temps après, l'Allemagne et la France avaient été parmi les premiers pays à ne pas respecter ce Pacte.

A partir de 2010-2011, les risques de dérapage se sont accrus. Ce qui a conduit à durcir le Pacte de stabilité et de croissance, en :

- adoptant en septembre 2011, un paquet de six mesures législatives visant à renforcer la surveillance des politiques budgétaires nationales, et les sanctions (le « six pack »)
- préparant un véritable pacte budgétaire ou « règle d'or » sous la forme d'un **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance** au sein de l'Union économique et monétaire. Ce Traité a été signé le 2 mars 2012 par tous les Etats de l'Union sauf le Royaume-Uni et la République tchèque, mais a été fortement critiqué, y compris par le Parlement européen qui lui reproche, notamment, de ne pas prévoir de contrôle démocratique du Parlement lui-même, et de ne pas prendre de dispositions strictes pour garantir la stabilité et la relance de la croissance.
- adoptant en mars 2012 le **mécanisme européen de stabilité**, fonds de secours (aujourd'hui de 500 milliards d'euros, augmenté jusqu'à 800 milliards en mars 2012) pour garantir la solidarité et la stabilité financière dans la zone euro. Ce mécanisme succède au Fond européen de stabilité financière créé au plus fort de la crise et qui a servi pour l'Irlande et la Grèce.
- prévoyant les « semestres européens » dans le but de faire deux fois par an l'état de la situation financière des Etats membres, ce qui doit éventuellement conduire le Conseil, sur les évaluations de la Commission, à faire des recommandations, voire des avertissements politiques aux Etats imprudents.

Ce renforcement du Pacte de stabilité et de croissance a été voulu notamment par l'Allemagne, inquiète de tout dérapage budgétaire car elle y voit :

- un risque d'inflation et d'affaiblissement de la monnaie (l'euro). L'Allemagne garde le souvenir de l'inflation galopante qu'elle connut après la Première guerre mondiale ;
- un risque d'affaiblissement de l'économie ;
- une asphyxie de tout le système financier et monétaire.

A noter que les déficits budgétaires publics conduisant les Etats et autres collectivités publiques à emprunter, les banques auxquelles ils s'adressent modulent les taux d'intérêts en proportion des risques encourus, ou de ce que les banques ou les agences de notation estiment, en fonction de leurs propres critères, être les risques encourus.

En pratique, on a vu, ces derniers temps des taux d'intérêt dépassant les 20 %. De tels taux usuraires asphyxient encore davantage les pays déjà malades. Cela risque d'être un cercle vicieux.

D'où la nécessité de briser ce cercle en prêtant aux Etats à des taux les plus faibles possibles, ou en mutualisant les emprunts des Etats faibles avec ceux des Etats forts. C'est l'idée des **euro-bonds** qui n'est pas encore acceptée.

2 / A côté de cela, la crise est devenue une crise de la zone euro

Non que l'euro en lui-même ait baissé par rapport au dollar. Malgré quelques oscillations, l'euro est resté fort ; certains disent même trop fort car cela peut gêner nos exportations.

Mais ce qui a été touché, c'est la **crédibilité du système de la zone euro**. Sont apparues des défaillances (dont certains, comme Jacques Delors, étaient conscients dès 1992 lors de la création de la monnaie unique) :

- Une Banque centrale européenne qui, dans cette crise, a pris d'excellentes décisions, mais qui est limitée dans ses compétences par les Traités (cf. notamment l'Art. 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union qui interdit à la BCE de prêter directement aux Etats et autres collectivités publiques ; elle ne peut prêter qu'aux banques qui, elles, prêtent aux Etats à un taux évidemment supérieur...). En outre, elle a pour mission de protéger la monnaie contre l'inflation. Mais elle n'a pas à tenir compte d'objectifs économiques ou sociaux.
- Absence d'un « gouvernement économique » capable de définir des orientations économiques, sinon une véritable politique économique commune. L'Eurogroupe, pourtant présidé par un européen convaincu et expérimenté tel que Jean-Claude Juncker, n'a pas pu jouer ce rôle. Quant à la Commission, outre le fait que les traités ne lui donnent pas de base juridique pour définir ni une politique économique, ni une politique budgétaire européenne, la personnalité de ses membres et de son président ne les portait guère à innover en la matière...
- Difficulté de prendre des décisions à 27, et même à 17 (niveau de l'Eurogroupe). Les situations économiques et financières des Etats membres sont si différentes qu'il leur est très difficile de prendre les mêmes décisions, au même moment. En outre, les traditions, les habitudes ne sont pas identiques. Il y a des cigales ; il y a des fourmis... Il y a des cigales apparemment incorrigibles et il y a des fourmis qui ne sont pas seulement vertueuses mais qui, malheureusement, semblent oublier l'esprit de solidarité. Et puis, il y a des orientations politiques différentes. Tous les gouvernements n'attachent pas la même importance aux problèmes sociaux. Tous n'ont pas la même appréciation sur les

avantages et les inconvénients du système libéral. Certains penchent en faveur d'un ultralibéralisme, d'autres freinent... Cette hétérogénéité des 27 et des 17 a l'inconvénient de donner l'image d'un ensemble manquant cruellement de solidarité. Or **la solidarité entre membres est l'une des bases essentielles de la construction européenne.**

- Les difficultés de fonctionnement de la zone euro peuvent-elles conduire à envisager la sortie de la zone ?

Certains le souhaitent. En fait, ce serait une catastrophe pour un pays déjà en difficulté. Ce qui « plombe » les budgets des pays endettés, c'est qu'ils doivent se procurer de l'argent à des taux très élevés. Il est évident que ces taux déjà élevés quand ils sont dans la zone euro seraient encore plus élevés avec une « pauvre » monnaie nationale adossée à un pays en pleine crise économique.

Il y a un pays qui –apparemment impunément – fait tout seul des « bêtises » budgétaires et continue d'en faire aujourd'hui pour relancer la croissance, sa croissance. Ce sont les Etats-Unis qui font « marcher la planche à billets ». C'est la politique de la FED. Ils le peuvent car le dollar est « la » monnaie dominante dans le monde. Tout le monde en possède et personne n'a intérêt à ce qu'elle s'effondre (par exemple la Chine qui a un trésor en dollars). Cela permet aux Etats-Unis de faire ce que les autres ne peuvent pas faire (la Grèce par exemple...)

En définitive, nous arrivons, en ce début d'année 2012, dans un contexte où l'incendie semble avoir été maîtrisé (II) mais où les problèmes de fond sont loin d'être résolus (III).

II / Le rôle de pompiers des instances européennes

Depuis le début de la crise, l'Union européenne n'est pas restée inerte malgré les handicaps précédemment signalés.

Quelques exemples :

- La **Banque centrale européenne**, sous l'impulsion de ses deux Présidents successifs (Jean-Claude Trichet et Mario Draghi) a pris d'heureuses initiatives en allant au maximum de ce que les Traités lui laissent faire (cf. titre VIII du Traité sur le fonctionnement de l'UE, notamment l'Art. 123). Ainsi, elle a, encore en ce début d'année 2012, largement prêté aux banques à des taux très bas (1 %) pour leur permettre et les inciter à prêter aux Etats et aux investisseurs privés à des taux les plus modérés possibles. Ce faisant, elle contribue à maintenir l'activité économique et – on peut l'espérer – à retrouver la croissance.

Certains espéraient la création d'euro-bonds (*voir supra*) qui auraient permis de « mutualiser » les emprunts d'Etats, permettant ainsi aux Etats mal notés de bénéficier de la proximité des Etats bien notés. L'Allemagne a, jusqu'à présent, refusé. Mais l'idée reste sur la table.

- La **Commission** a entrepris un travail de réformes important. Notamment, le Commissaire Michel Barnier, chargé du marché intérieur, a poursuivi, avec ses collègues, deux très grands chantiers qui ne sont pas encore achevés.
 - D'une part, la mise en place de contrôles pour moraliser le système financier :
 - Mise en place de nouvelles autorités de supervision :
 - Autorité bancaire européenne
 - Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles
 - Autorité européenne des marchés financiers
 - Création d'un Comité européen du risque systémique pour surveiller les menaces
 - Adoption de plusieurs mesures pour empêcher la chute des institutions financières
 - Règlements européens des agences de notation
 - Nouvelle réglementation européenne des marchés financiers
 - Renforcement de la protection des consommateurs sur les marchés financiers, etc...
 - D'autre part, la poursuite et la modernisation du marché intérieur afin que celui-ci soit un moteur pour le développement économique :
 - Accès au financement des PME
 - Mobilité des citoyens
 - Droits de la propriété industrielle
 - Droits des consommateurs
 - Améliorer les services créateurs d'emploi, en adoptant une normalisation européenne
 - Créer des réseaux (énergie, télécom, transports...)
 - Instaurer un Marché unique numérique
 - Favoriser l'entrepreneuriat social
 - Revoir la fiscalité sur l'énergie et autres mesures fiscales (ex. l'assiette pour l'impôt sur les sociétés)
 - Revoir les mesures qui peuvent contribuer à une meilleure cohésion sociale, etc...
- Mais quel qu'ait été le travail de la Commission, et le soutien constant du Parlement européen en faveur des réformes, l'organe qui a joué et joue le rôle le plus déterminant est le **Conseil**, ou plus exactement le **Conseil européen** lui-même réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement.

Ils ont agi. Le nombre de leurs réunions en apporte la preuve, et ceci dès 2008 avec la présidence française de l'époque.

Mais le renforcement du rôle du Conseil appelle plusieurs remarques. Ainsi,

- On peut se réjouir de voir l'engagement des Etats au plus haut niveau. L'UE, surtout en période difficile, a besoin du soutien de tous ses membres. Et on ne peut que regretter la défaillance de certains qui se retirent du jeu (par exemple, le Royaume-Uni et son Premier ministre David Cameron qui a privilégié la souveraineté nationale).
- Mais le leadership du Conseil renforce ce que l'on appelle « **l'intergouvernemental** » par rapport au « **communautaire** ». Et cette tendance est redoutable car elle encourage le repli sur soi et la résurgence des égoïsmes nationaux. Si les forces centrifuges dépassent une certaine limite, c'est toute la construction européenne qui est fragilisée... et menacée... avec toutes les conséquences négatives que l'on peut redouter.

III / Les enjeux sur le long terme

Evidemment l'avenir de l'Union européenne ne se limite pas à éteindre un incendie aussi nécessaire que soit cette extinction.

L'Union européenne est face à des choix difficiles et de longue portée. Et l'on peut regretter que les documents prospectifs adoptés ces dernières années par l'UE nous « laissent un peu sur notre faim » (projet pour l'Europe à l'horizon 2030 par le Groupe des Sages présidé par Felipe Gonzalez ; la Stratégie Europe 2020 ; les perspectives financières 2014-2020 ; etc.)

Parmi ces enjeux, on retiendra d'abord un constat, puis quelques pistes de réformes à accomplir.

A / Un constat réconfortant

Malgré les difficultés décrites précédemment, l'Europe constitue encore aujourd'hui une force dans le monde ; si l'on additionne les capacités de ses 27 Etats membres :

- elle représente 22 % du PNB mondial
- elle est la première puissance commerciale avec 42 % du commercial mondial
- son PNB par habitant est le second du monde. Voici les ordres de grandeur : Etats-Unis : 25 000 \$ – UE : 24 000 \$ et Chine : 4 000 \$.
- elle est le premier donateur pour l'aide humanitaire ou pour les opérations de solution des conflits, etc..

Ces constatations sont encourageantes. Mais évidemment fragiles. Tout peut changer très vite. C'est pourquoi les européens, en raison de leurs forces et de leurs faiblesses, doivent plus que jamais être conscients que **leur Union est nécessaire et que la tentation du repli sur le territoire national serait totalement suicidaire**. Mais ils doivent aussi être conscients que des transformations, parfois de grande ampleur, sont souhaitables sinon indispensables.

B / Une première série d'observations et de souhaits concerne les institutions et les mécanismes institutionnels

La première chose à faire est d'appliquer pleinement le Traité de Lisbonne car ce texte contient de très bonnes choses sur :

- l'accroissement du rôle du Parlement
- la participation de la société civile
- les droits fondamentaux (importance de la Charte des droits fondamentaux intégrée au Traité)
- la mise en place d'outils pour une future Politique européenne de sécurité et de défense...

Mais tout cela implique que les personnes désignées pour assumer ces fonctions prennent vraiment en main leurs responsabilités. L'Europe a besoin de fortes personnalités.

Par la suite, il faudra sans doute accentuer encore le fédéralisme, notamment en diminuant le nombre de secteurs qui relèvent encore de l'unanimité ou en comblant les lacunes ; par exemple, par la mise en place d'un « gouvernement économique » ou la création d'un ministre des finances de l'Union européenne comme le suggère le ministre allemand Wolfgang Schäuble, etc.

C / Il est important de clarifier les orientations politiques de l'Union

Ce n'est pas un thème fréquemment abordé dans des exposés qui veulent être objectifs et étrangers à tout débat politique-politicien. Pourtant, il est nécessaire d'en parler car le projet européen est, depuis le début dans les années 1945-1950, un projet global fondé sur une philosophie politique qui n'est pas neutre. Et cette philosophie politique donnera lieu à des applications différentes selon les préférences des uns et des autres. Et, là non plus, les orientations ne sont pas neutres. De même, la politique économique n'est pas unique. Elle dépend de choix : quel type de société voulons-nous ? quelle répartition de la richesse souhaitons-nous, etc ... ?

1 / Rappel : La philosophie politique qui sous-tend le projet européen

Dès le début de la construction européenne, les Pères fondateurs se réclamaient de valeurs démocratiques et humanistes. En 1949, le Conseil de l'Europe fut créé pour les défendre. La Convention européenne des droits de l'homme adoptée dès 1950 sert de socle à toute la construction européenne.

En ce qui concerne l'Union européenne, tout ceci a été solennellement et juridiquement énuméré et consacré dans la Charte des droits fondamentaux et dans l'ensemble du Traité de Lisbonne.

Mais, en pratique, dans l'Union européenne, la dimension humaniste, on peut dire sociale et humaniste, est au second plan. Elle est présente dans les politiques de cohésion sociale, d'aide au développement, d'aide à la démocratie et aux droits de l'homme, etc...

Mais l'image et le message de l'Union européenne vers les citoyens portent essentiellement sur l'économie et la monnaie et fort peu sur les valeurs humanistes ni sur le sens du projet européen dans sa globalité. D'ailleurs, c'est sans doute l'une des raisons du « désamour » dont souffre l'Union européenne à laquelle le public reproche souvent d'être froide, bureaucratique, sans cœur et sans âme.

Mais aujourd'hui et pour l'avenir, il faut agir au moins dans deux directions :

- D'une part, il faut mettre en œuvre sur le terrain ces droits et libertés et ces principes démocratiques que les textes consacrent. En ces matières, la tentation des discours creux et sans effet pratique, est grande, surtout lorsque l'on est dans une période troublée où les peurs conduisent à vouloir limiter les libertés.
- D'autre part, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des mœurs et des idées. La Charte des droits fondamentaux de l'UE, adoptée en 2000, va plus loin que la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe qui remonte à 1950. Et c'est fort bien. Mais les progrès doivent continuer au XXI^e siècle.

Aujourd'hui, force est de constater que trop rares sont ceux qui participent à cette réflexion sur les fondements du projet européen.

Il y a des **philosophes** mais ils sont trop peu nombreux à s'occuper de ces sujets et trop peu écoutés. Les **responsables politiques** sont concentrés sur les problèmes matériels de court terme surtout lorsque ceux-ci, comme aujourd'hui, sont extrêmement graves. Quant aux **citoyens**, il est rare que l'on songe à leur parler de ces principes qui semblent très loin de leurs préoccupations quotidiennes. Or, c'est fort dommage car, au contraire, l'expérience montre que, dans ces temps troublés, les citoyens ont besoin de comprendre le sens de ce qui se passe. Et en particulier, ils ont plus que jamais besoin de comprendre : pourquoi l'Europe et où va l'Europe ? Mais les réponses qu'on leur donne ne sont pas claires. C'est un vaste chantier sur lequel il faut encore travailler pour rapprocher l'Europe des citoyens et construire ensemble l'avenir de l'Europe.

Ce travail de « **renaissance** », pour reprendre l'expression d'Edgar Morin, n'est sans doute pas irréaliste car très majoritaires sont les européens, quels que soient leurs pays, leurs religions, leurs familles de pensée ou leurs choix politiques, qui partagent ces valeurs fondamentales, tronc commun de la construction européenne. Les divergences sont heureusement rares. Toutefois, la vigilance est toujours une nécessité car la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme et autres phénomènes destructeurs du vivre ensemble, sont toujours menaçants en ce début du XXI^e siècle. Les événements qui se produisent aujourd'hui dans plusieurs pays de l'Union européenne, la montée des populismes, la méfiance envers les immigrés, la fermeture au lieu de l'ouverture, tout cela constitue des menaces qui, si l'on n'y prends pas garde, peuvent dénaturer et détruire le projet européen.

Bref, en cette période troublée, les européens ont besoin de réfléchir et de faire le tri entre ce qui est précieux et doit être conservé envers et contre tout et ce qu'il faut combattre.

2 / Le choix des orientations économiques

Cette question est rarement posée de façon claire tant il est apparu que, depuis le départ (le Traité de Rome), la construction de la CEE reposait sur l'économie de marché, sur le libéralisme économique et la concurrence « libre et non faussée ».

D'ailleurs, dès le départ, il était clair que la CEE s'opposait en tous points au système soviétique par un choix délibéré en faveur d'une économie ouverte.

Ce choix initial a bénéficié dès le début d'un large consensus dans les milieux européens. Ne s'opposaient que des groupes dans des pays comme la France ou l'Italie... qui avaient des partis communistes (ou apparentés) puissants mais qui finalement restaient minoritaires.

En 1989, après la Chute du Mur de Berlin, le libéralisme économique a semblé triompher partout, notamment dans les pays d'Europe centrale et même d'Europe orientale.

Mais probablement l'évolution était-elle moins claire qu'elle ne le semblait au premier abord :

- D'abord une remarque : curieusement dans un Traité destiné à fixer les principales « règles du jeu » de l'Organisation - en l'occurrence le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, seconde partie du Traité de Lisbonne – une très large place est faite à des orientations de politique économique et monétaire, ce qui est surprenant dans un instrument juridique de cette nature.

Tout le Titre VIII est ainsi consacré à « la politique économique et monétaire » ; et il comprend un grand nombre d'articles : 119 à 144 inclus. On est loin d'un travail « constitutionnel ». On est plutôt en présence de règles de nature législative ou réglementaire qui devraient pouvoir être changées selon la procédure législative habituelle et selon l'évolution des majorités politiques, alors qu'ici ces règles sont présentées comme des principes quasi immuables.

- En outre, depuis 1957, **l'Union européenne a développé des principes et des règles qui ont fini par devenir des dogmes.** C'est en particulier l'œuvre de la Direction de la Concurrence (et parfois de la Cour de Justice) qui a transformé les avantages rationnels et indéniables de la concurrence en quelque chose de systématique qui semble négliger les autres paramètres (retombées sociales, suppressions d'emplois, frein au développement industriel, etc...). Cette évolution s'est heurtée à des oppositions. Oppositions de nature politique entre la « gauche » et la « droite ». Mais aussi oppositions culturelles et nationales. Ainsi les français, quelle que soit leur famille politique, ont du mal à accepter le libéralisme pur et dur. Ils croient en l'utilité et même en la

nécessité des régulations et de l'Etat. Ils sont attachés aux services publics et ont peu d'attrance pour les privatisations etc...

La crise financière qui a éclaté en 2008 a accru le malaise et la contestation de ces dogmes.

Il est apparu que cette crise était celle d'un système largement voulu par le monde anglo-saxon (par exemple l'Ecole de Chicago) et parfois amplifié en Europe de manière paradoxale :

Quelques exemples :

- Le capitalisme industriel qui a le mérite de créer des emplois et de fabriquer des produits a été de plus en plus remplacé par un capitalisme financier dont le seul but est le gain d'argent, ce qui autorise et encourage les spéculations.
- La finance, et au premier rang les banques, devient le secteur le plus dynamique, le plus rentable, celui qui donne les rémunérations les plus élevées (stocks options, salaires « ahurissants » par comparaison avec ceux des ingénieurs, des chercheurs, des techniciens...) Mais lorsque ce secteur connaît des difficultés, alors il demande aux Etats et aux contribuables d'apporter leur soutien.
- L'Union Européenne en créant la Banque Centrale européenne, et par souci de préserver son indépendance face aux Etats, a opté pour une formule qui risque d'affaiblir les Etats et de renforcer les banques. L'article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union disant ceci : « Il est interdit à la BCE et aux banques centrales des Etats membres... d'accorder des découverts ou tout autre type de crédits aux institutions, organes ou organismes de l'Union... » A noter que ni la Banque centrale américaine (Federal Reserve) ni la Banque d'Angleterre ne connaissent la même restriction.

Ce n'est pas le moment ici de multiplier les exemples ni de chercher les alternatives possibles pour l'avenir. Mais force est de constater que, depuis le Traité de Rome, l'évolution de la finance et de l'économie dans l'Union Européenne a eu des résultats contestables et a suscité un réel malaise dans l'opinion publique au point que, pour certains, l'image de l'Union elle-même est devenue négative.

Lorsqu'on réfléchit à l'avenir de l'Union, il faut donc probablement se pencher sur le choix de ces orientations. Il ne s'agit pas de nier les vertus du libéralisme, auquel d'ailleurs aucun substitut n'a été vraiment proposé, mais il s'agit d'élaborer une interprétation « européenne » de ce libéralisme prenant davantage en compte les dimensions sociales, environnementales, et humaines. La tâche n'est pas facile car l'Europe risque d'être bien seule face à une pensée devenue dominante à l'échelle mondiale. Mais c'est aussi comme cela que l'on préservera le projet européen et finalement l'identité européenne. En définitive, en tenant compte de sa culture, de ses valeurs et de ses propres intérêts, l'Europe a besoin d'un véritable New Deal comme le fit Franklin Roosevelt dans les années 30. Mais un « **New Deal à l'européenne** ».

*

*

*

En conclusion, on peut reprendre un texte récent de l'historien et philosophe Marcel Gauchet qui interpelle avec force les européens et leurs dirigeants (Le Monde, 13 Mars 2012) :

« Les élites européennes ont renoncé de fait à poursuivre la recherche de l'affirmation d'une identité propre. Elles considèrent implicitement que l'Europe n'a plus rien de spécifique à apporter. Elles sont acquises à l'idée que les Etats-Unis sont le laboratoire de la modernité dont il n'y a qu'à s'inspirer. Il ne s'agit plus d'alignement sur le « hard power » américain, comme à l'époque de la guerre froide. Ce qui compte désormais c'est le « soft power ». Ce n'est plus le Département d'Etat qui est important, ce sont les Universités : Stanford, Harvard, Chicago ou le MIT comptent infiniment plus par les idées qu'elles diffusent que les moyens colossaux du Pentagone. [...]

Cet entraînement consensuel a conduit l'Europe à abdiquer toute ambition en matière aussi bien politique que culturelle, intellectuelle ou philosophique. Au mieux, elle défend mollement son « modèle social ». C'est ce renoncement à l'œuvre dans l'intégration européenne telle qu'elle est pratiquée depuis les années 1990 qui est la source la plus profonde de la frustration des peuples à son endroit. A quoi bon construire l'Europe si c'est pour la dissoudre dans la mondialisation ? »